

# COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juin 2023

### PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un Juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT-QUINTIN, régulièrement convoqué par la Maire par courrier en date du 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Mme Marie-Hélène BERNARD, Maire.

Elu	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Absente	Représenté(e) par
Marie-Hélène BERNARD	X			
Jean LE MAGOUROU	X			
Pierrick PUSTOC'H	X			
Rachelle GAUTHO	X			
Michel CONNAN	X			
Simon BERTHELIN	X			
René LERAY	X			
Sylvain LE PROVOST	X			
Erwoann BECEL	X			
Annie BENION	X			
Sandrine ALMIN	X			

**Est nommé secrétaire de séance :** Annie BENION

**Est nommé secrétaire de séance adjoint :** Simon BERTHELIN

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance à 20h40

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1. Atlas de la Biodiversité : présentation des enjeux par Alain CUPCIC, Maire de Kergrist-Moëlou
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 Mai 2023
- 3. Entretien des espaces verts communaux
- 4. Terrains anc. Mme Le Bellec : Proposition d'acquisition par un riverain
- 5. Ossuaire et caveau communal : choix du marbrier
- 6. Le point sur les travaux à venir

- 7. Passage de la comptabilité publique M57
- 8. Questions diverses

Madame la Maire propose d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour portant sur le passage de la comptabilité publique à la M57.

Aucun élu ne s'opposant à l'inscription de ce point à l'ordre du jour, il est rangé en rang 6.

## **Atlas de la Biodiversité : Présentation par Alain CUPCIC, Elu référent Environnement de la CCKB et Maire de la Commune de Kergrist-Moëlou**

### **2023-06-01-Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 Mai 2023**

Le CGCT indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires (art. L 2121-15). Selon la jurisprudence, le conseil est maître de la rédaction du procès-verbal, qui est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

A ce jour, aucune remarque sur la rédaction du projet de document préalablement transmis aux élus n'est parvenue en mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide cette proposition de procès-verbal.

### **2023-06-02-Entretien des espaces verts communaux**

Il comprend la tonte et le débroussaillage des espaces verts des abords de la Commune, de la Chapelle du Loc'h et du hameau de Kersolec.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de maintenir l'entretien actuel réalisé par la municipalité et de retenir la candidature de Jamm Vert de MAEL-CARHAIX, pour des interventions ponctuelles à partir du printemps 2024, d'un montant de 330 euros TTC par intervention.

### **2023-06-03-Terrains C184 et C185 classés biens sans maître**

Il est rappelé que par délibération du 4 janvier 2023, la Commune de Peumerit-Quintin s'est portée acquéreur des parcelles C184 et C185, qualifiées de biens sans maître, détenues auparavant par Mme Yvonne LE BELLEC. Cette acquisition sera définitive après validation du Service de la Publicité Foncière de Saint-Brieuc.

Madame la Maire informe l'Assemblée que David et Sylvia LEIGH, demeurant au village du Loc'h, se portent acquéreurs de ces deux parcelles.

La destination future de ces deux terrains demande réflexion

### **2023-06-04-Ossuaire et caveau municipal : choix du marbrier**

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a accepté l'accompagnement du CDG 22 pour l'élaboration d'un règlement de cimetière mettant en évidence l'obligation de créer un ossuaire et un caveau municipal dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les entreprises de Pompes funèbres MOLLET de Saint-Nicolas du Pélem et LE MADEC de CALLAC ont été consultées pour un devis de fourniture et pose d'un caveau communal et d'un ossuaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de devis des établissements MOLLET d'un montant de 2 000 euros TTC.

### **2023-06-05-Le point sur les travaux à venir**

Les cuves à eaux pluviales ont été achetées et sont en attente de mise en place derrière l'église. Leur aménagement met en évidence une autre problématique. Un devis auprès d'un couvreur sera sollicité dans ce sens.

### **2023-06-06-Passage de la Comptabilité publique à la M57**

La comptabilité publique adopte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 le référentiel M57 en application du décret 2015-1899 du 30 décembre 2015. Le référentiel M57 est applicable par droit d'option à toutes les collectivités locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE, à l'unanimité, d'adopter le référentiel M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **Questions diverses**

- Tirage Jurés d'Assises 2024** : Monsieur Jean-Marc CHOQUET
- Commission « Cimetière »** : réunion prévue le 27 juin à 14 h
- Distribution du bulletin municipal**
- Chantier collectif prévus les 26 et 27 juillet pour la réalisation des joints du mur d'enceinte de la Mairie**
- Faire un Conseil Municipal extraordinaire si besoin**

Aucun conseiller municipal n'ayant de point à aborder, Madame la Maire lève la séance à 23 heures.

Procès-verbal affiché en mairie de PEUMERIT-QUINTIN le  
Publié sur le site internet de la commune de PEUMERIT-QUINTIN ([www.peumerit-quintin.fr](http://www.peumerit-quintin.fr)) le

**La secrétaire de séance,**

**La Maire,**

**Annie BENION**

**Marie-Hélène BERNARD**

